



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 4 JANVIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Mourad BOUDJELLAL (RC Toulonnais) : A la suite des déclarations publiques de M. Mourad BOUDJELLAL, Président du RC Toulonnais, relatives à l'arbitrage, la Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer à l'encontre de M. Mourad BOUDJELLAL une suspension d'accès au terrain et au vestiaire d'arbitres **pendant 8 semaines, soit jusqu'au 12 mars 2018 inclus.**

La Commission de discipline et des règlements a en outre décidé qu'il n'y avait pas lieu de sanctionner **le RC Toulonnais.**

Jean-Baptiste DUBIÉ (UNION BORDEAUX BÈGLES) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Union Bordeaux Bègles / Stade Rochelais du 23 décembre 2017 (J 13 TOP 14), M. Jean-Baptiste DUBIÉ est suspendu **4 semaines** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire au-dessus de la ligne des épaules* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Jean-Baptiste DUBIÉ avec l'Union Bordeaux Bègles, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 20 janvier 2018 inclus.

M. Jean-Baptiste DUBIÉ sera donc requalifié à compter du 21 janvier 2018.

Thomas COMBEZOU (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Castres Olympique / Stade Français Paris du 23 décembre 2017 (J13 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de M. Thomas COMBEZOU.

Beka KAKABADZE (ASM CLERMONT AUVERGNE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / ASM Clermont Auvergne du 23 décembre 2017 (J13 TOP 14), M. Beka KAKABADZE est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec la main* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Beka KAKABADZE avec l'ASM Clermont Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 7 janvier 2018 inclus.

M. Beka KAKABADZE sera donc requalifié à compter du 8 janvier 2018.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anthony ROUX (COLOMIERS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre USON Nevers / Colomiers Rugby du 15 décembre 2017 (J16 PRO D2), M. Anthony ROUX est suspendu **3 semaines** pour « *Contact avec un adversaire qui saute pour se saisir du ballon dans un alignement* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Anthony ROUX avec Colomiers Rugby, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 12 janvier 2018 inclus.

M. Anthony ROUX sera donc requalifié à compter du 13 janvier 2018.

Maxime GRANOUILLET (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / US Montalbanaise du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), M. Maxime GRANOUILLET est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Maxime GRANOUILLET avec le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 5 janvier 2018 inclus.

M. Maxime GRANOUILLET sera donc requalifié à compter du 6 janvier 2018.

Romain BRIATTE (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / US Montalbanaise du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), M. Romain BRIATTE est suspendu **1 semaine** pour « *Indiscipline* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Romain BRIATTE avec le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 5 janvier 2018 inclus.

M. Romain BRIATTE sera donc requalifié à compter du 6 janvier 2018.

Waisale SUKANAVEITA (US MONTALBANAISE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / US Montalbanaise du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), M. Waisale SUKANAVEITA est suspendu **1 semaine** pour « *Indiscipline* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Waisale SUKANAVEITA avec le l'US Montalbanaise, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 7 janvier 2018 inclus.

M. Waisale SUKANAVEITA sera donc requalifié à compter du 8 janvier 2018.

STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE / US MONTALBANAISE : A l'occasion de la rencontre Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / US Montalbanaise du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le Représentant fédéral désigné sur la rencontre. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de 5 000 € à l'encontre du Stade Aurillacois Cantal-Auvergne et de l'US Montalbanaise pour « *Bagarre entre joueurs* ».

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastien CHALUREAU (USON NEVERS RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / USON Nevers Rugby du 3 novembre 2017 (J11 PRO D2), USON Nevers Rugby / Colomiers Rugby du 15 décembre 2017 (J16 PRO D2) et US Carcassonnaise / USON Nevers Rugby du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), Monsieur Bastien CHALUREAU est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 3 janvier 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Bastien CHALUREAU avec l'USON Nevers Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 5 janvier 2018 inclus.

Monsieur Bastien CHALUREAU sera donc requalifié à compter du 6 janvier 2018.

Josaia RAISUQE (USON NEVERS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre US Carcassonnaise / USON Nevers Rugby du 22 décembre 2017 (J17 PRO D2), M. Josaia RAISUQE est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de 2 cartons jaunes lors d'une même rencontre* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Josaia RAISUQE avec l'USON Nevers Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 5 janvier 2018 inclus.

M. Josaia RAISUQE sera donc requalifié à compter du 6 janvier 2018.